



Fondation  
ChatsCanadaCats  
Foundation

## Formulations de legs testamentaire pouvant être utilisées lors de votre rencontre avec le notaire

Le présent document donne des renseignements d'ordre général et ne doit pas être pris comme des conseils d'ordre professionnel, ni remplacer de tels conseils. Les donateurs qui songent à faire un don testamentaire peuvent parler à un conseiller spécialisé en fiscalité ou dans un autre domaine connexe pour mettre au point une stratégie en vue d'atteindre leurs objectifs.

### Quelques exemples de clauses testamentaires :

#### Legs du reliquat ou résiduaire

« J'enjoins à mes fiduciaires de verser ou de transférer la totalité ou un pourcentage \_\_\_%\_\_ du reliquat de ma succession à la [Fondation Chats Canada Cats Foundation \(N° d'organisme de bienfaisance à l'ARC : 719610487RR0001\)](#) afin que ce don soit utilisé aux fins générales de la Fondation ou, afin qu'il soit affecté à toute fin jugée appropriée par ses administrateurs. »

#### Legs général

« J'enjoins à mes fiduciaires de verser ou de transférer la somme de \_\_\_\_\_ \$ à la [Fondation Chats Canada Cats Foundation \(N° d'organisme de bienfaisance à l'ARC : 719610487RR0001\)](#) afin que cette somme soit utilisée aux fins générales de la Fondation ou, afin qu'elle soit affectée à toute fin jugée appropriée par ses administrateurs. »

### Nous vous remercions de considérer faire un don testamentaire à la Fondation Chats Canada Cats Foundation

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec Mme Nicole Châteauvert, présidente et responsable des dons majeurs et planifiés, au 514-575-7487

CP15, La Plaine  
Succursale Bureau Chef  
Terrebonne (Québec) J7M 1Z2

